

COMMUNIQUÉ - INVITATION PRESSE

18 octobre 2024



RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC

Lancement des études préalables - COPIL 28.10.2024



Feuille de route qui permet le classement d'un territoire en « Parc naturel régional », la Charte est révisée tous les 15 ans. Cette procédure a débuté pour le PNR des Landes de Gascogne en 2024 et sera soumise à de nombreuses étapes en concertation avec les collectivités, les habitants et les acteurs économiques du territoire. Aux prémices de cette procédure, des études préalables (diagnostic de territoire et évaluation de la Charte précédente) vont être lancées lors du comité de pilotage organisé le 28 octobre prochain à 17h à Belin-Béliet (33).

LA PROCÉDURE DE RÉVISION

En 2029, le PNR des Landes de Gascogne sera doté d'une nouvelle Charte, projet commun d'un territoire fixant de nouvelles ambitions à l'horizon 2044. Cette période de révision est donc essentielle pour façonner ensemble l'avenir de ce territoire.

Avant d'écrire une nouvelle Charte, deux études préalables seront officiellement lancées lors du COPIL du 28 octobre :

- **L'évaluation de la Charte actuelle (2014-2029)** : pour apprécier l'efficacité de la Charte actuelle (2014-2029), en comparant les résultats aux objectifs et moyens mis en œuvre. Elle a été confiée à la coopérative ExtraCité.
- **Le diagnostic de territoire** : pour faire l'état des lieux du territoire et de ses évolutions, et ainsi identifier de nouveaux enjeux. Ce volet a été confié à l'agence Atopia.

Ces études seront menées en lien étroit avec les équipes du Parc et comme pour les étapes suivantes, seront fondées sur une vaste concertation des partenaires, élus, acteurs économiques et habitants. En parallèle, un **diagnostic de vulnérabilité** du territoire au changement climatique sera aussi mené par les équipes, coachées par le bureau d'études Climate Adaptation Consulting.

INVITATION À LA PRESSE AU COPIL DE LANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES

Nous vous convions à assister à cette réunion de lancement, le lundi 28 octobre 2024, en présentiel à Belin-Béliet ou en visio, de 17h à 18h30.

L'ordre du jour inclura les points suivants : présentation du cadre général des études préalables, intervention conjointe des bureaux d'études, lancement du diagnostic de vulnérabilité, discussion des enjeux techniques et logistiques, définition des prochaines étapes et calendrier de la révision.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail avant le 24 octobre afin que les renseignements complémentaires (lieu de réunion ou lien de connexion) vous soient communiqués.

CONTACT

Mathilde FRAIGNEAU, chargée de communication | m.fraigneau@parc-landes-de-gascogne.fr | 05 24 73 37 26